



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 29716

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessité d'avancer sur le plan autisme. Afin de mettre un terme au parcours du combattant des familles, elle vient d'annoncer un plan autisme interministériel où tous les intervenants seront formés dans le champ de l'éducation nationale comme dans celui du médico-social. Six formateurs seront en principe mis à disposition des structures dans chaque département de manière à proposer des modules de formation spécifiques. Il lui demande si ces formateurs sont déjà opérationnels en Moselle et s'ils ne le sont pas à partir de quelle date le seront-ils.

## Texte de la réponse

Le développement d'une formation de formateurs organisée au niveau national par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) vise à constituer dans chaque département une équipe de six personnes aptes à mettre en place des formations locales interinstitutionnelles sur l'Autisme et les troubles envahissants du développement. Comme cela est précisé dans le plan autisme 2008-2010, dans un esprit de cohérence, cette formation doit être consécutive à la réalisation d'un socle commun de connaissances destiné à inventorier et valider les données existantes dans ce domaine. La réalisation du socle de connaissances confiée à la Haute Autorité de santé (HAS) est en cours de mise en oeuvre, avec l'appui du groupe de suivi scientifique de l'autisme. Le 4 mars 2009, après plusieurs mois de travaux préparatoires, la HAS a arrêté la méthodologie nécessaire à la réalisation de ce socle commun de connaissances. Les experts qui participeront à ses travaux sont en cours de désignation, ce qui devrait permettre de disposer d'un document finalisé à la fin de l'année 2009. Il était en effet nécessaire de s'appuyer sur une méthodologie et des procédures rigoureuses, afin que le document réalisé fasse consensus. Une fois ce socle commun de connaissances réalisé, il sera décliné en modules de formation par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et les six formateurs seront implantés dans des départements pilotes pour une phase d'expérimentation, qui, si elle se révèle concluante, aboutira à une généralisation du système aux autres départements.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29716

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 2008, page 7056

**Réponse publiée le** : 4 août 2009, page 7726